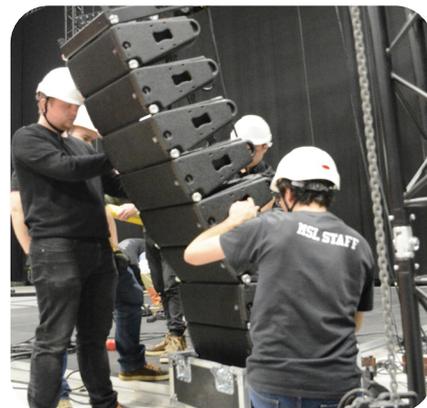


## Technicien Son

Le technicien son réalise l'installation, la mise en oeuvre, le paramétrage, le réglage et le suivi technique des matériels et équipements nécessaires aux spectacles et événements. Il assure la maintenance courante et l'entretien des matériels.

- ✦ Du 27 octobre 2025 au 28 septembre 2027
- ✦ 994 heures en centre / 35h semaine
- ✦ 14 apprentis
- ✦ Titre professionnel de niveau 4 inscrit au RNCP
- ✦ Site de Carquefou



### Public visé

- ✦ Jeunes de 18 à 30 ans, ayant un fort intérêt pour le spectacle, motivés par le travail d'équipe et ayant une bonne aptitude au travail manuel et technique

### Niveau d'expérience préalable

- ✦ Avoir une expérience dans le secteur du spectacle vivant (stages, bénévolat ou autres)
- ✦ Une connaissance des secteurs électricité, électronique, électrotechnique, sera un plus dans l'appréciation des candidatures

### Prérequis

- ✦ Etre âgé de 18 ans et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat

### Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation s'orientent vers l'installation et la mise en oeuvre des systèmes de sonorisation. A savoir :

- ✦ Prendre en compte les documents dédiés aux demandes de sonorisation
- ✦ Préparer l'ensemble des matériels des systèmes son
- ✦ Installer et désinstaller des systèmes son
- ✦ Mettre en fonctionnement et configurer des systèmes son
- ✦ Effectuer les réglages des équipements son dédiés à la scène
- ✦ Effectuer les interventions techniques pendant l'exploitation
- ✦ Effectuer la maintenance des équipements de sonorisation

### Programme

#### ✦ Enseignements techniques

*Documents techniques, Acoustique et perception sonore, Chaîne électro-acoustique, Matériel et équipements de sonorisation, Câblage et connectique, Consoles / amplifications / enceintes / périphériques, Systèmes de diffusion audio, Capteurs et système HF, Installations et mise en oeuvre des systèmes de sonorisation, Paramétrage et pré-réglage des systèmes de sonorisation, Gestion des équipements dédiés au plateau et à la scène, Interventions techniques audio d'exploitation*

#### ✦ Enseignements électriques

*Lois fondamentales, Technologie du matériel, Bilan de puissance, Préparation aux habilitations électriques*

#### ✦ Enseignements fondamentaux

*Environnement professionnel, Histoire du spectacle, Droit du travail, Mathématique, Physique, Informatique, Electronique, Réseau informatique, Réseau audionumérique*

#### ✦ Enseignements sécurité

*Sécurité des ERP, Prévention des risques auditifs et sonores, Sécurité incendie, Prévention des risques liés au travail en hauteur*

### Evaluation et suivi

- ✦ Evaluations tout au long de la formation (contrôle continu)
- ✦ Bilans collectifs et individuels
- ✦ Suivi des périodes en entreprise
- ✦ Bilans réguliers avec l'employeur
- ✦ Suivi du livret d'apprentissage
- ✦ Enquêtes d'insertion professionnelle (post-formation)

### Moyens pédagogiques

- ✦ Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateaux techniques entièrement équipés, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salles de cours équipées de tableaux interactifs, atelier de maintenance
- ✦ Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- ✦ Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- ✦ Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- ✦ Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

## Modalités d'admission

### Conditions d'accès

- + Avoir un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficier d'une prise en charge
- + Déposer un dossier de candidature complet (accessible sur le site internet : [www.staff.asso.fr](http://www.staff.asso.fr))
- + Pour les étrangers, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation et autorisant l'activité professionnelle

### Conditions d'accès spécifiques pour l'apprentissage

- + Critère d'âge : avoir au moins 18 ans et au plus 30 ans à l'entrée en formation
- + Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation

### Modalités de sélection

- + Tests écrits (niveau fin de troisième)
- + Jury de sélection : entretien individuel

### Contenu des tests écrits

- + Mathématiques : les 4 opérations ; pourcentages ; produits en croix ; carrés d'un nombre ; fractions ; équations à une inconnue ; règles de calculs d'aires, volumes et de périmètres ; suites logiques ; conversions ; racines carrées ;
- + Français : orthographe et grammaire
- + Culture générale du spectacle vivant

## Calendrier sélection 2025

- + Information collective : 29/01
- + 1ère période de sélection : 17/04 et 18/04
- + Date limite de candidature : 08/04
- + 2e période de sélection : 15/05 et 16/05
- + Date limite de candidature : 06/05

*Sous réserve de places disponibles*

- + 3e période de sélection : 24/06
- + Date limite de candidature : 16/06

## Certification

Cette formation permet l'obtention d'un titre professionnel inscrit au **Répertoire National des Certifications Professionnelles** : n° RNCP38480 en date du 21/12/2023.

La certification du titre de Technicien Son est acquise si le candidat valide la totalité des blocs de compétences, à savoir 5 blocs de compétences ci-après.

#### RNCP38480BC01

Préparer le matériel de sonorisation en fonction des documents techniques

#### RNCP38480BC02

Entretien et assurer la maintenance des équipements de sonorisation

#### RNCP38480BC03

Installer et désinstaller les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des demandes d'exploitation

#### RNCP38480BC04

Paramétrer et prérégler les équipements et les systèmes de sonorisation en fonction des documents techniques et des demandes du régisseur son

#### RNCP38480BC05

Assister le régisseur son durant l'exploitation et effectuer les interventions techniques selon ses directives

La certification organisée par l'organisme certificateur STAFF, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au candidat et délibère sur l'obtention de la certification soit totale ou soit partielle.

## Coût et financement de la formation

- + La formation est gratuite et rémunérée en apprentissage, pour l'apprenant.
- + L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti et le coût de la formation via un versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO)

## STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

☎ 02 40 25 28 36

## Nous contacter :

**Gestionnaire de formation :** [gestionformation@staff.asso.fr](mailto:gestionformation@staff.asso.fr)

**Référent handicap :** [accompagnement@staff.asso.fr](mailto:accompagnement@staff.asso.fr)